

Berne

Des funérailles en fanfare pour l'initiative des Verts au parlement

Le Conseil national a mené le texte «Pour une économie verte» en sa dernière demeure. Seul le peuple pourrait le ressusciter

Patrick Chuard Berne

Tout ça pour ça. Après trois années de débats à Berne, le National a enterré hier l'initiative des Verts «Pour une économie verte». Ce texte, qui demande d'inscrire dans la Constitution des règles pour une économie «durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources», s'est fait lamener par 129 voix contre 61. Une fin prévisible: le National avait déjà refusé en septembre un contre-projet indirect moins contraignant et qui avait le soutien du Conseil fédéral. Le Conseil des Etats examinera l'initiative et son contre-projet demain. Mais leur sort sous la Coupole ne fait pas de doute: l'initiative devrait être soumise sans alternative au peuple.

Le choc des principes

Sans contre-projet qui aurait permis d'élaborer des solutions de consensus, l'oraison funèbre d'hier a tourné au choc frontal entre les grands principes. Pour les écologistes, la nécessité de réduire notre empreinte écologique coule de source: «Nous n'avons pas de planète B», rappelle Lisa Mazzone (Verts/GE), citant Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations Unies. «Pourtant, en Suisse, nous consommons l'équivalent de 2,8 planètes. Notre consommation en ressources naturelles n'est pas tenable, c'est évident, c'est intuitif!»

La droite bombarde avec le réalisme et les nécessités économiques: «La Suisse est déjà bonne élève pour le recyclage et la protection de l'environnement, elle est régulièrement classée en tête des pays, assène Christian Wasserfallen (PLR/BE). Les entreprises doivent s'y retrouver et disposer des ressources nécessaires pour investir dans la protection de l'environnement.» Jacques Bourgeois (PLR/FR) invite l'assemblée à se recueillir sur la cherté du franc:



Doris Leuthard et Bastien Girod: des positions inconciliables sur la ministre de l'Environnement et le Vert zurichois. LUKAS LEHMANN/KEYSTONE

«Nous irons devant le peuple en 2016»

Le sort de votre initiative populaire semble funeste à Berne. Croyez-vous encore à un retournement?

Non, le contre-projet reviendra jeudi aux Etats. Si par miracle ceux-ci devaient le réactiver, on peut parier que le Conseil national l'enterrera à nouveau. Il est incroyable de voir que trois ans de travail administratif et parlementaire puissent être jetés pardessus bord. Tout le monde reconnaît pourtant que nous avons un problème majeur avec notre environnement, tout le monde s'accorde sur le fait qu'on ne pourra pas consommer plus longtemps l'équivalent des ressources de trois planètes, mais la majorité de ce parlement refuse d'agir.

Allez-vous maintenir votre initiative populaire?

Oui, il est évident que nous la maintiendrons et irons devant le peuple en 2016. Ce texte est au cœur du projet politique des Verts. Nous sommes prêts à mener campagne avec une large alliance vraisemblablement composée du PS, des Vert'libéraux, d'associations



Adèle Thorens
Coprésidente des Verts suisses

représentant l'économie de demain, des consommateurs et d'ONG environnementales.

Y a-t-il une chance pour que le peuple vous suive?

Oui, les gens se rendent compte de l'énorme gaspillage actuel. Les deux tiers des métaux sont

jetés au lieu d'être recyclés, des quantités incroyables de plastique partent à la poubelle. Les gens sont mécontents car il y a trop d'emballages et l'on ne peut pas réparer de nombreux appareils; 70% de notre empreinte environnementale est en outre faite à l'étranger en lien avec les importations. Ce combat, c'est aussi celui contre les méfaits de l'huile de palme et les coupes illégales dans les forêts primaires, contre la surpêche dans les océans ou la culture polluante et intensive de coton. Des standards écologiques existent et doivent être imposés. La préservation des bases de notre vie sur terre est en jeu. L'intérêt économique est aussi là, avec la réduction du gaspillage et la création d'emplois locaux dans la revalorisation des matériaux. P.C.

«L'objectif constitutionnel passerait par des progrès dans d'autres pays, très difficiles à réaliser»

Doris Leuthard

«Nous devons tenir compte de la situation économique et freiner la délocalisation rampante. Il faut d'abord assurer la prospérité et les emplois.»

Réplique de la Vert'libérale Isabelle Chevalley (VD), qui récite solennellement un proverbe amérindien: «Lorsque l'homme aura tué le dernier animal, abattu le dernier arbre, pollué la dernière rivière, pêché le dernier poisson, alors seulement il se rendra compte qu'il ne peut pas manger l'argent.» Contrairement à ses collègues de droite, elle pense qu'on peut très bien allier l'écologie et l'économie. «En fait, la Suisse est déjà un pays vert'libéral», précise-t-elle à l'intention des électeurs qui ne s'en seraient pas aperçus.

Loin de mettre à mal l'économie, cette initiative pourrait même lui faire du bien, font valoir d'autres Verts, comme Bastien Girod (ZH): «Ce texte permettra de booster les cleantechs et de produire ainsi de l'emploi.» Mais l'UDC entre en scène, recyclant les arguments d'EconomieSuisse: «Aucun pays au monde n'a inscrit des interdictions de production et de consommation pareilles dans sa Constitution», réagit Hansjörg Knecht (UDC/AG).

Ce n'est pas la mer à boire, plaide encore Laurence Fehlmann Rielle (PS/GE). Le Canton de Genève s'est doté d'une loi qui l'oblige à «mettre en œuvre une politique de réduction à la source des déchets», souligne-t-elle. Si des cantons peuvent le faire, pourquoi pas le pays? Pour la ministre Doris Leuthard (PDC), l'initiative va trop loin. «La moitié de la pollution de la consommation suisse est émise à l'étranger, dit-elle. L'objectif constitutionnel passerait donc par des progrès dans d'autres pays, très difficiles à réaliser.» La messe était dite.

Les scrutins serrés ne seront pas recomptés

Le Conseil des Etats rejette l'initiative parlementaire de Thomas Minder, qui demandait un recomptage des voix après un résultat très serré lors de votations populaires fédérales

Le record est tombé le 14 juin dernier, à l'occasion de la votation populaire sur la modification de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV). Le texte a finalement passé la rampe, mais il s'en est fallu d'un cheveu. Avec un écart de 0,164% (moins de 2,5 millions de suffrages), il s'agit du résultat le plus serré jamais enregistré.

Hier, le Conseil des Etats s'est penché sur l'initiative de l'indépendant schaffhousois Thomas Minder. Peu après le vote sur la LRTV, il déposait une initiative parlementaire demandant un recomptage après un résultat très serré lors de votations populaires fédérales. But avoué: donner à l'issue du scrutin un caractère incontestable. Le tout, selon le père de l'initiative «Contre les rémunérations abusives», sans verser dans le recomptage à outrance.

«Si la disposition proposée avait été en vigueur depuis 1848, elle n'aurait entraîné le recomptage qu'à quatre reprises seulement», précisait le sénateur, ajoutant encore que la mesure existe déjà dans certains cantons. Comme par exemple à Berne, «lorsque la différence entre les oui et les non est inférieure ou égale à 0,1% des voix valablement exprimées».

Mais, malgré l'appui du conseiller aux Etats genevois Robert Cramer (Verts), la Chambre haute s'est opposée à la proposition. Comme l'avait déjà rejetée la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats, qui n'entendait pas modifier une règle à peine adoptée.

En effet, les Chambres fédérales se sont déjà prononcées sur la question. En septembre 2014, dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur les droits politiques (LDP), elles ont adopté une disposition qui prévoit qu'un résultat très serré n'impose le recomptage des voix que si des irrégularités sont attestées ou s'il existe des soupçons d'irrégularités.

E.BZ

PUBLICITÉ

CONCOURS

Envolez-vous avec SWISS pour NEW YORK

Participez au concours et tentez de gagner vos cartes d'embarquements!

1x2 vols SWISS aller-retour et 5 nuits d'hôtel à gagner, validité: 30 novembre 2016.



PAR SMS (Fr. 1.50/sms)
Tapez **TDG CODE67**
Envoyez le message au numéro **8000**



PAR TELEPHONE
(Fr. 1.50 l'appel depuis une ligne fixe)
0901 02 00 00
Code 67



PAR INTERNET
Rendez-vous sur : www.tdg.ch/concours

Délai de participation : dimanche 13 décembre à 23h.
Conditions sous www.tdg.ch/concours

Tribune de Genève